



## Saisie appartement en indivision

Par lorry, le 12/09/2011 à 12:47

Mon compagnon est propriétaire d'un appartement en indivision avec son frère. Il vient de recevoir une assignation, l'appartement va être vendu "à la bougie". Son frère a consenti (à l'insu de mon compagnon) une hypothèque auprès d'une banque pour souscrire un crédit de 17000 euros qu'il n'a jamais remboursé.

Que dit la loi? Quel recours pour le co-indivisaire ? merci

***Une hypothèque consentie par une indivision sans l' accord de [s]tous[/s] les indivisaires ?!?***

***Il serait curieux de voir le bordereau d'inscription aux hypo !  
( nul ne peut aliéner plus de droits qu ' il n ' en détient )***